

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 79552

Société :

RAM

Retire

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : AFKIR Mohamed

Date de naissance : 01/01/1951

Adresse : Rue 7N° 21 Sidi EL Khadri, Hay Hassani

CaSablancA

Tél. : 0660881150

Total des frais engagés : 507,70

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Khadija KOUNKOUR  
B. Oum Rabia N° 11, Sect 1 Wifaq 1 (Fijara)  
Hay El Oulfa - Place Terminus 50  
Tél: 05 22 91 49 74 - CASABLANCA

Date de consultation : 21/12/22

Nom et prénom du malade : ASTILADDA ZAINA Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : asticose

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CaSablancA

Le : 02/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/11/2022	1	1	180 DH	Docteur Khadija KOUNKOUR Bd Oum Rabia N° 13, 1er étage, 1001/Firara Hay El Oulfa, 1001/Firara Tél : 05 22 91 49 74 CASABLANCA 180 DH
01/12/2022	certificat	1	30 DH	Docteur Khadija KOUNKOUR Bd Oum Rabia N° 13, 1er étage, 1001/Firara Hay El Oulfa, 1001/Firara Tél : 05 22 91 49 74 CASABLANCA 30 DH

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE RAJAA Mme BENJELLOUN Hay Hassaini Bd Oum El Khadidj, 1001/Firara Tél : 022 90 32 48	21/11/2022	300 DH

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

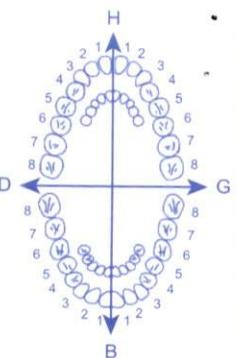
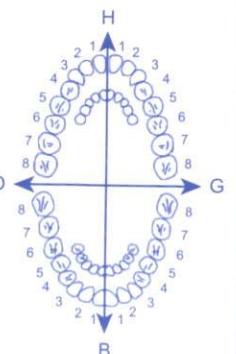
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS      VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Khadija KOUNKOUR

MEDECINE GEN

211478

04/2024

74.10DH

COOPER PHARMA  
LOT : 211008  
EXP : PER : 06-2024  
PPV : 82,60 DH

LOT N°: F T 4 9 2 2

89,00

P.P.V 8 9 0 0

الدك

اختصاصي

PER: 12/2024  
LOT: 22E005

DUPHALAC 66,5%

SOL BUV 200 ML

P.P.V: 45DH40

Barcode: S 1180000010494

LOT : 448  
PER : JUN 2024  
PPV : 36 DH 60

ablanca , le

21/10/22

AIT UAPDA ZAZNA

8260

(+) ALERZ CP

1 CP le Wif pJLm

7660

celst

(+)

68 HOSPITAL RABIA  
Bd. Oum Rabia - Hay El Oulfa - Tel: 022-3033749  
Name: BENJELLOUN Hassan

AS

3. plante pJLm

8900

(+) vifte 200 g CP

2 pbois pJL8j

AS

شارع أم الربيع رقم 574 الشقة 1 - حي الوفاق 1 (فرارة) حي الألفة (أمام نهاية الحافلات 50) طريق روضة الرحمة  
Bd. Oum Rabia - N° 574 Appt. 1 - Wifaq 1 (Firara) - Hay El Oulfa (en face du Terminus 50)  
Route du Cimetière Rahma - Casablanca - Tél. : 05 22 91.49.74  
الدار البيضاء - الهاتف :

PHARMACIE RAJAA  
Mme. BENJELLOUN Rajaa  
Bd. Sidi El Khadir Hay Hassani  
Casablanca - Tél: 022.30.32.43



Tél: 05.22.91.41 / fax: 05.22.91.43  
Bd. Sidi El Khadir Hay Hassani  
Casablanca - Tel: 022.90.32.43

Mme. BENJELLOUN Rajaa

Bd. Sidi El Khadir Hay Hassani  
Casablanca - Tel: 022.90.32.43

Mme. BENJELLOUN Rajaa

Bd. Sidi El Khadir Hay Hassani  
Casablanca - Tel: 022.90.32.43

Mme. BENJELLOUN Rajaa

Bd. Sidi El Khadir Hay Hassani  
Casablanca - Tel: 022.90.32.43

Mme. BENJELLOUN Rajaa

Bd. Sidi El Khadir Hay Hassani  
Casablanca - Tel: 022.90.32.43



01/11/22

3 X 1 B

⇒ Dupliquer dans

324,70 2 WES

4540

w/wt

PHARMACIE RAJAA  
Mme. BENJELLOUN Rajaa  
Bd. Sidi El Khadir Hay Hassani  
Casablanca - Tel: 022.90.32.43

PHARMACIE RAJAA  
Mme. BENJELLOUN Rajaa  
Bd. Sidi El Khadir Hay Hassani  
Casablanca - Tel: 022.90.32.43

7410

8080 8080  
10 plenti P